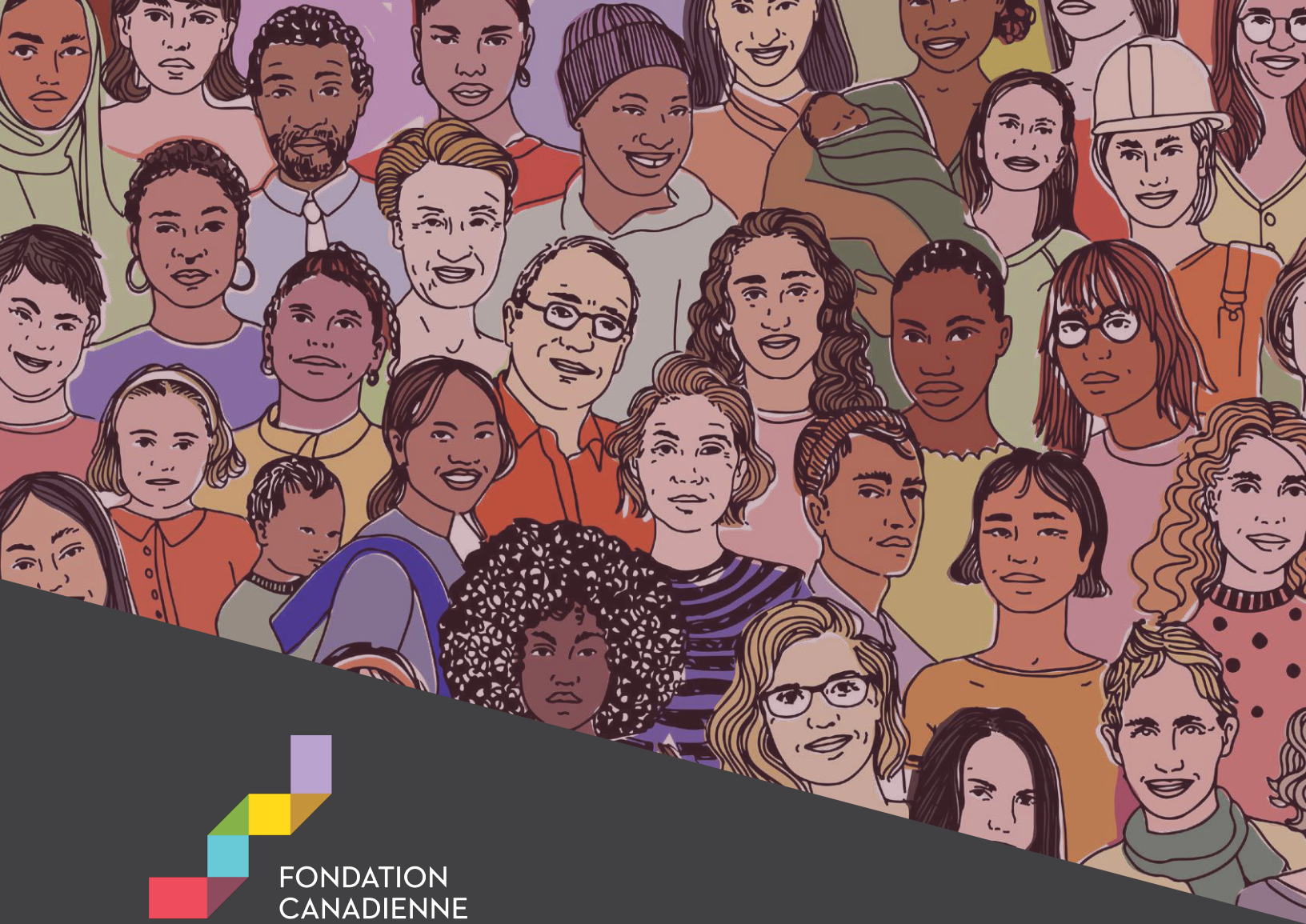
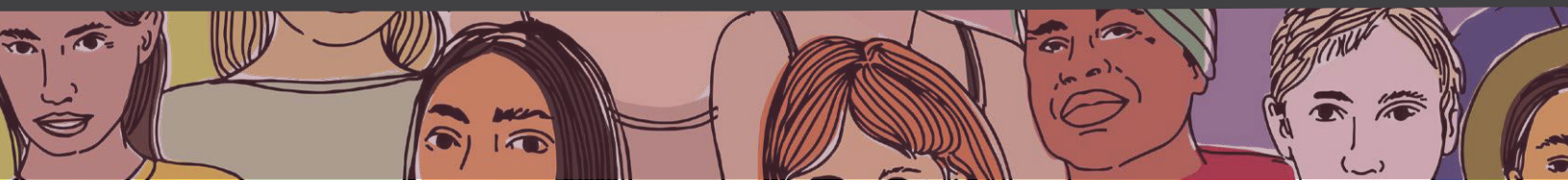




FONDATION
CANADIENNE
DES FEMMES

LIGNES DIRECTRICES POUR LA RECHERCHE INTERSECTIONNELLE ANTIRACISTE



Ces lignes directrices constituent un document évolutif. La structure choisie pour ce document et les idées qui y sont comprises s'appuient sur les conclusions et les commentaires tirés de groupes de discussion, d'entretiens et d'enquêtes menés auprès de partenaires, de collaborateur·rices et d'employé·es de la Fondation canadienne des femmes. Elles se présentent comme un outil concret pour acquérir de bonnes pratiques et améliorer les pratiques existantes en matière de production et de mise en commun des connaissances par le biais de la pensée critique et de la réflexivité. La Fondation s'efforce constamment d'améliorer ses pratiques et ses processus. Si vous avez des suggestions sur la manière dont ces lignes directrices pourraient mieux favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec votre personne ressource à la Fondation.

Tous droits réservés © 2022 Fondation canadienne des femmes

Ceci est un document de source ouverte et l'autorisation d'en citer, reproduire ou distribuer gratuitement des extraits est accordée. La Fondation canadienne des femmes doit cependant être créditée dans les citations et reproductions.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont partagé leurs réflexions et se sont exprimées ouvertement lors des groupes de discussion, des entretiens et des sondages. En partageant franchement les leçons, les stratégies, les perspectives et les difficultés liées au travail au sein de cadres antiracistes et intersectionnels centrés sur la diversité, l'équité et l'inclusion, de nombreux·ses collègues, y compris des pair·es associé·es à d'autres fondations et organismes de femmes, ont beaucoup contribué à ce projet. Nous tenons également à remercier la Fondation canadienne des femmes pour son appui généreux, qui nous a permis d'entamer cette recherche et de réunir des sympathisant·es et des donateur·ices dans le but de promouvoir des approches antiracistes et intersectionnelles favorables à l'avancement de l'équité de genre au Canada.

— Norin Taj et Esel Panlaqui, Towards Better Outcomes

PREMIÈRE PARTIE : INTRODUCTION À LA RECHERCHE INTERSECTIONNELLE

Les lignes directrices pour la recherche intersectionnelle antiraciste de la Fondation canadienne des femmes ont été élaborées dans le but d'aider nos partenaires, nos collaborateur·rices et nos employé·es à intégrer à leurs pratiques les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion. Elles sont conçues comme un outil pratique pour renforcer les capacités de la Fondation à soutenir ses équipes, ses partenaires et ses collaborateur·rices dans la mise en œuvre de pratiques antiracistes et intersectionnelles. Cette première partie présente un certain nombre d'éléments de contexte pour mieux comprendre les pratiques exposées dans la deuxième partie.

À PROPOS DE L'INTERSECTIONNALITÉ

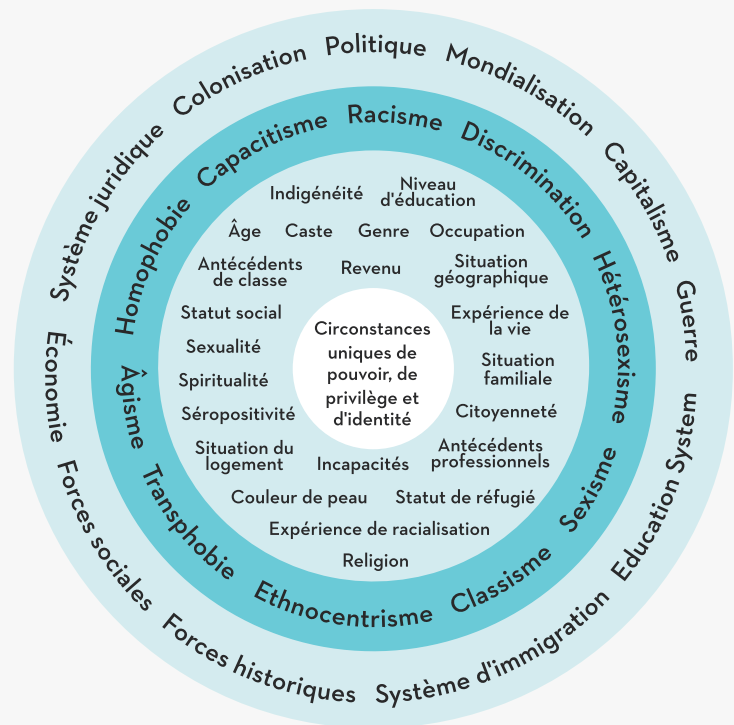
Le terme « intersectionnalité » a été inventé par la chercheuse et spécialiste américaine de la théorie critique de la race, Kimberlé Crenshaw (Crenshaw, 1989). Le concept est ancré dans la littérature féministe noire, les féminismes autochtones, les féminismes du « tiers-monde » et les théories queer et postcoloniale (Bunjun, 2010; Collins, 1990; Crenshaw, 1989; Van Herk et coll., 2011).

Le cadre conceptuel de l'intersectionnalité permet de comprendre en quoi différents facteurs identitaires, comme la « race », les (in)capacités, l'ethnicité, la classe sociale, le genre, la situation géographique, l'identité autochtone, le statut migratoire, la religion, la sexualité et la situation professionnelle font en sorte qu'une personne peut être simultanément en situation de privilège et d'oppression (Hankivsky, 2014). Une approche intersectionnelle reconnaît comment les iniquités et les discriminations d'ordre systémique fondées sur ces facteurs se combinent et se renforcent mutuellement. Le concept est souvent illustré par un diagramme en forme de roue.



Le diagramme de la roue (Simpson, 2009)

- **Le cercle intérieur** représente les circonstances particulières d'une personne.
- **Le deuxième cercle** représente divers aspects de l'identité.
- **Le troisième cercle (en bleu)** représente différents types de discrimination et d'attitudes exerçant une influence sur l'identité.
- **Le cercle extérieur** représente les pressions et les structures plus larges qui, par leur action combinée, renforcent la discrimination et l'exclusion systémiques.



L'intersectionnalité favorise la réflexion critique et invite les responsables des politiques à dépasser les catégories d'analyse spécifiques ou habituellement privilégiées, telles que le genre, la « race » ou la classe sociale. Au lieu de cela, l'intersectionnalité examine les interactions et les rapports complexes entre les différents aspects de l'identité sociale ainsi que les structures, les systèmes et les processus d'oppression, comme le racisme, le capacitisme et le sexisme (Hankivsky et coll., 2009).

L'équité, la diversité et l'inclusion sont des concepts essentiels pour réfléchir à l'intersectionnalité et en développer une bonne compréhension. Ces concepts sont mobilisés dans certains contextes particuliers pour contester et remettre en question divers obstacles systémiques ainsi que différentes formes de préjugés.

CADRER LES APPROCHES INTERSECTIONNELLES

Les Grands Principes de l'Intersectionnalité

Les lignes directrices exposées dans ce document invitent les collaborateur·rices, les évaluateur·rices, les chercheur·es, les rédacteur·rices de rapport et les consultant·es de la Fondation canadienne des femmes à appliquer les concepts d'intersectionnalité, d'équité, de diversité et d'inclusion à leur travail dans différents contextes et auprès de groupes et de populations diverses. Les conversations réflexives et ouvertes sont aussi fortement encouragées. Il est en outre utile de réserver du temps pour réfléchir aux forces et aux limites de la mise en œuvre d'une approche intersectionnelle. Les cinq grands principes suivants permettent d'amorcer une réflexion sur la remise en question des pratiques habituelles qui renforcent le pouvoir et les privilèges :

- Appliquer la réflexivité
- Offrir des formes significatives de participation et de compensation
- Ancrer le travail dans son contexte
- Reconnaître et respecter la diversité des modes de connaissance
- Renforcer la justice sociale et les communautés

1. Appliquer la réflexivité

La réflexivité consiste à reconnaître que nous apportons toujours ce que nous sommes à notre travail, c'est-à-dire, notamment, nos expériences, nos biais, nos préjugés et nos croyances. Le principe de réflexivité requiert des consultant·es et des collaborateur·rices qu'ils gardent toujours à l'esprit leur propre rôle et qu'ils examinent activement en quoi leurs expériences antérieures, leurs préjugés et leurs croyances influencent leur travail de production de connaissances et de diffusion de la recherche. Il exige une reconnaissance des dynamiques de pouvoir entre les chercheur·es, les collaborateur·rices et la communauté, et la mise en place de plans pour y répondre.

L'application efficace de ce principe implique que les consultant·es et les collaborateur·rices prennent le temps de définir leurs attentes quant à la conduite des travaux et qu'ils cernent les limites relatives à l'adoption d'une approche intersectionnelle, telle que le manque de données désagrégées. Ils doivent se situer par rapport aux communautés et aux enjeux qui sont abordés ou examinés, et reconnaître les effets du colonialisme, des oppressions structurelles et de la discrimination. Ils devraient centrer les voix des communautés dans leur propre travail, toujours se demander qui en est exclus, et évaluer s'ils sont la bonne personne ou le bon groupe de personnes pour effectuer ce travail. Les lacunes sur le plan démographique et des connaissances doivent être prises en compte, et il convient de réfléchir à l'accessibilité relative des différents groupes : quels sont les groupes les plus accessibles et quels sont ceux avec lesquels il est plus difficile d'établir des contacts, et pourquoi.

2. Offrir des formes significatives de participation et de compensation

Ce principe encourage l'engagement significatif des participant·es et de leurs communautés, notamment en ce qui a trait à l'éthique de la dignité, du choix et de l'autonomie. La mise en œuvre efficace de ce principe implique que les chercheur·es et les collaborateur·rices précisent d'emblée de quelle manière les divers·es participant·es seront recruté·es pour le projet ainsi que la manière dont les participant·es seront informé·es de l'objectif de la démarche, de l'utilité de leur contribution, des avantages et des risques associés à leur participation, et des enjeux entourant la propriété des renseignements et des données.

Des voix représentatives devraient être impliquées dans la conception, dans la définition des changements significatifs pour leur communauté, dans l'évaluation des risques et des enjeux de sécurité, et dans les possibilités de recherche et d'analyse conjointes. Le budget devrait également comprendre une compensation équitable pour le temps et les contributions des participant·es et des communautés ainsi qu'une évaluation à savoir si, et dans quelle mesure, la compensation détermine qui répond positivement aux efforts de recrutement.

3. Ancrer le travail dans son contexte

Ce principe encourage l'ancrage des conversations dans les contextes particuliers des communautés, des bénéficiaires de subventions et des partenaires. L'application des concepts de diversité, d'équité et d'inclusion permet de contester les inégalités auxquelles sont confrontés les différents groupes dans leur contexte particulier. Un ancrage efficace du travail dans son contexte implique que les chercheur·es et les collaborateur·rices recueillent des données désagrégées sur les communautés marginalisées, notamment sur le plan de la démographie, de la « race », des capacités et des identités. Il importe de cerner les perspectives manquantes et de reconnaître les raisons de ces lacunes, comme le fait que ces communautés font l'objet de trop d'études, qu'elles sont exténuées ou découragées, etc.

Il faut aussi reconnaître que la diversité, l'équité, l'intersectionnalité et d'autres notions peuvent être comprises différemment par différents groupes dans différents contextes. Il est important de discuter du sens et de la portée des termes et des définitions, et d'examiner comment les voix représentatives les comprennent particulièrement. Les Principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAP) devraient être discutés et adoptés pour encadrer la collecte de renseignements.

4. Reconnaître et respecter la diversité des modes de connaissance

Ce principe invite les chercheur·es et les évaluateur·rices à prendre conscience de la diversité des modes de production et de propriété des connaissances. Il les amène à reconnaître l'autorité et l'agentivité de multiples formes de connaissances, comme les systèmes traditionnels autochtones, dans la mise en œuvre d'une éthique intersectionnelle.

Une reconnaissance efficace et respectueuse des multiples modes de connaissance exige des chercheur·es et des collaborateur·rices qu'ils écoutent attentivement les communautés concernées et établissent avec elles des relations de confiance avant même de se lancer dans des projets de recherche ou d'évaluation. Les perspectives de diverses communautés, comme les perspectives afrocentrées ou celles des Premières Nations et des communautés métisses et inuites, doivent être reconnues et respectées lorsque vient le temps de déterminer la pertinence des recherches et de formuler les questions de recherche. Des membres des communautés concernées et des personnes ayant une expérience vécue devraient être impliquées dans des comités consultatifs et d'orientation. Il faut également écouter les Aîné·es autochtones tout au long du processus de recherche, et il est important d'observer et de respecter leurs traditions. L'intersectionnalité et la diversité au sein de certaines communautés, comme les communautés de femmes noires et musulmanes au Canada, doivent aussi être reconnues, tout comme la diversité des formes de données et de preuves qui sont valorisées au sein de chaque communauté, comme les photos et les chansons.

5. Renforcer la justice sociale et les communautés

Le renforcement de la justice sociale et des communautés requiert la création de relations à long terme et le partage des ressources avec des groupes qui ont été historiquement exclus des processus de production et de diffusion des connaissances. Ce principe encourage les chercheur·es et les partenaires à confronter le racisme systémique et à intégrer à leur travail des pratiques diverses, inclusives et équitables.

Pour contribuer à renforcer la justice sociale et les communautés, les chercheur·es et les collaborateur·rices doivent concevoir des formes de participation respectueuses, réactives et informatives, qui intègrent la reconnaissance et l'analyse critique des dynamiques de pouvoir et se concentrent davantage sur les échanges de connaissances et les partenariats équitables que sur l'extraction des données. Il faut aider les communautés à définir et à décrire ce qui se passe pour elles, et porter une attention particulière aux tensions inhérentes entre différentes approches, selon le contexte. Les chercheur·es et les collaborateur·rices devraient reconnaître que les mesures et les paramètres d'évaluation génériques ne fonctionnent pas nécessairement pour le travail transformateur, et iels devraient rester ouvert·es à la conception et au développement de nouveaux outils et de nouveaux produits en consultation avec les communautés représentatives. Les résultats devraient être définis et examinés avec les communautés représentatives avant que les rapports soient rédigés, et des ressources devraient être consacrées à la présentation des résultats dans des formats qui sont accessibles et appropriés aux communautés concernées.

DEUXIÈME PARTIE : APPLIQUER L'INTERSECTIONNALITÉ À LA RECHERCHE

Les lignes directrices pour la recherche intersectionnelle antiraciste aideront nos partenaires, nos collaborateur·rices et nos employé·es à intégrer les valeurs de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion aux pratiques en matière de financement, de recherche, de plaidoyer et de partage des connaissances. Cette deuxième partie porte sur les pratiques de production des connaissances qui peuvent être mises en œuvre pour favoriser l'adoption d'approches antiracistes et intersectionnelles.

APPLIQUER L'INTERSECTIONNALITÉ À LA RECHERCHE

L'inégalité et l'exclusion fondées sur le genre et l'identité de genre, la « race », les capacités et incapacités, l'orientation et l'identité sexuelles, le statut socioéconomique, le statut d'immigration et l'origine nationale se combinent et se manifestent de multiples façons sur différents plans de la société :

- **Institutionnel** : C'est l'oppression qui existe à l'échelle des institutions – les organisations, les lois, les politiques, les règlements, les préjugés, les normes, les écoles, les images, les normes culturelles, le pouvoir politique – qui engendre des pratiques inégalitaires, de la marginalisation et de la discrimination institutionnelle.
- **Interpersonnel** : L'idée voulant qu'un groupe identitaire/sociétal soit meilleur que d'autres permet aux membres du groupe dominant de manquer de respect et de maltraiter les individus d'un groupe marginalisé par [des moyens tels que] les moqueries, les insultes, les stéréotypes, les menaces, les agressions physiques, l'intimidation ou d'autres comportements condescendants ou méprisants.
- **Intériorisé** : La notion voulant qu'un groupe soit supérieur à un autre est intériorisée, et les membres du groupe marginalisé commencent à croire les stéréotypes répandus, les préjugés et les messages négatifs qui circulent à leur propos; par exemple, une personne racisée qui ne conteste pas les pratiques discriminatoires.

– David, 2017



Les lignes directrices présentées ici traitent de la mise en œuvre de l'intersectionnalité dans cinq domaines de production de connaissances : la recherche collaborative, l'évaluation, les exposés de politique, les groupes de discussion et les enquêtes.

Parmi les pratiques qui concernent ces cinq domaines, il importe de :

- S'efforcer de concevoir un processus de recherche fondé sur un partenariat équitable et mutuellement bénéfique, plutôt que sur une démarche d'extraction de données.
- Obtenir le consentement éclairé de l'ensemble des participant·es, pour toutes les activités prévues, et veiller à ce que leur participation n'entraîne pas des résultats inéquitables ou oppressifs.
- Comprendre les Principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations (PCAP) et les appliquer à la collecte et à l'utilisation des données.
- Allouer des ressources suffisantes (budget, temps, employé·es) pour mettre pleinement en œuvre une approche intersectionnelle antiraciste et offrir aux communautés les possibilités, les ressources et le soutien dont elles ont besoin pour participer à la recherche de manière significative, et non seulement en tant que sujets passifs.
- Garantir la sécurité culturelle de tous les membres du groupe, par exemple, en facilitant la participation d'Aîné·es et de personnes 2SLGBTQIA+ et en intégrant d'autres mesures de soutien.
- Veiller à ce que les résultats du projet soient accessibles et adéquatement communiqués aux participant·es; avant de finaliser les résultats, donner aux participant·es l'occasion d'apporter des éclaircissements et des renseignements supplémentaires. Autant que possible, il est indiqué de concevoir et de déterminer les résultats conjointement.
- Prévoir des possibilités de formation et de développement afin de renforcer les capacités organisationnelles et communautaires et permettre à une plus grande diversité de personnes de formuler des analyses et de contribuer de différentes façons, tout en reconnaissant et en saluant de manière appropriée les contributions de la communauté à la production de connaissances.
- Toujours garder à l'esprit que l'analyse intersectionnelle et l'élaboration collaborative de politiques prennent du temps; il faut prendre en considération les contraintes de temps qui peuvent nuire à l'analyse intersectionnelle.

LES DOMAINES DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES

Voici un aperçu des meilleures pratiques pour chaque domaine de production de connaissances – la recherche collaborative, l'évaluation, les énoncés de politique, les groupes de discussion et les enquêtes.

1. La Recherche Collaborative

L'objectif, les rôles et les relations de pouvoir

- Reconnaître que le renforcement de la confiance est un élément clé du processus de recherche collaborative.
- Situer clairement les identités des personnes qui mènent la recherche ou la collecte de renseignements par rapport aux communautés qui font l'objet de l'étude.
- Déterminer qui tirera avantage de la manière dont la recherche est dirigée, produite et utilisée, à la lumière des inégalités structurelles et des dynamiques de pouvoir, et veiller à ce que la communauté concernée en bénéficie véritablement.
- Cerner et combler toutes les lacunes en matière de représentation des communautés concernées dans le concept de recherche. Par exemple, les femmes et les personnes de la diversité de genre en situation de handicap; les femmes migrantes et au statut d'immigration précaire; les femmes en situation économique précaire; les communautés noires; les Premières Nations et les communautés métisses et inuites; les communautés 2SLGBTQIA+; les personnes âgées; et les enfants.
- Reconnaître, comprendre et contester les histoires et les pratiques racistes en matière de collecte et d'utilisation de données, telles que la violence des pratiques de collecte et d'utilisation des données concernant les communautés des Premières Nations, métisses et inuites.

La conception équitable et la participation significative

- Concevoir et mettre en œuvre la recherche en collaboration avec des membres des communautés concernées en tant que spécialistes de leurs propres contextes, besoins et ressources, en privilégiant une approche tenant compte des traumatismes.
- Compenser le temps et les efforts des participant·es au projet, financièrement et avec les mesures de soutien appropriées, et adopter des pratiques de compensation qui favorisent la participation des communautés confrontées à divers obstacles, notamment au moment de concevoir les budgets et dans la manière de les concevoir.
- Prévoir des ressources suffisantes pour que les comités consultatifs soient en mesure d'orienter les projets de recherche et de participer à toutes les étapes du processus.
- Fonder les études de cas comprises dans les rapports de recherche sur des identités diverses et intersectionnelles.
- Veiller à ce que les conclusions de la recherche soient validées par les participant·es, et consacrer des ressources à la traduction des conclusions dans les langues appropriées et dans des formats accessibles.

- Faire en sorte que les données désagrégées soient accessibles aux communautés noires, des Premières Nations, métisses et inuites, racisées, 2SLGBTQIA+, de personnes handicapées, âgées, jeunes et économiquement marginalisées.
- Faire appel à différentes formes de recherche, telles que la photographie, les chansons et d'autres approches accessibles.
- Produire des outils accessibles qui sont utiles aux communautés étudiées ou impliquées dans le processus de recherche, pour leur propre usage.

2. L'Évaluation

L'objectif, les rôles et les relations de pouvoir

- Centrer les besoins des communautés qui sont censées bénéficier du projet et prioriser les relations et le renforcement de la confiance tout au long du processus d'évaluation.
 - Impliquer les communautés qui sont censées bénéficier du projet en concevant conjointement l'évaluation et sa mise en œuvre, par exemple en créant un comité d'évaluation communautaire.
 - Veiller à ce que l'équipe d'évaluation représente les communautés desservies par la recherche, le programme ou la politique.
 - Se demander à qui sert l'évaluation et veiller à ce que l'évaluation et les stratégies d'évaluation soient utiles et nécessaires.
- Chercher à déterminer qui a de l'influence sur les décisions relatives au travail d'évaluation et réfléchir à la distribution équitable de cette influence.
 - Réfléchir aux mesures et aux paramètres d'évaluation qui peuvent être utilisés pour soutenir le potentiel transformateur de la recherche, des programmes ou des politiques.

La conception équitable et la participation significative

- Former des équipes d'évaluation comportant une large représentation de diverses identités géographiques et intersectionnelles.
- Veiller à ce que les budgets, les ressources, le temps alloué et les outils disponibles soient suffisants pour soutenir pleinement une représentation diversifiée des communautés concernées et de leurs expériences vécues.
- Concevoir conjointement des indicateurs de réussite, mettre en œuvre des exercices de validation avec les divers-es participant-es et utilisateur-rices des services, et partager des outils et des résultats accessibles qui sont utiles aux communautés concernées.
- Recueillir des renseignements sur le profil démographique et racial ainsi que d'autres renseignements pertinents sur l'identité des participant-es au programme afin de mieux comprendre qui est desservi et qui devrait être représenté au sein des équipes d'évaluation.

- Produire des outils accessibles qui sont utiles aux communautés étudiées ou impliquées dans le processus d'évaluation, pour leur propre usage.

3. Les Exposés de Politique

L'objectif, les rôles et les relations de pouvoir

- Analyser de manière critique les dynamiques de pouvoir inhérentes aux relations et en rapport à la question examinée, et mettre en place un engagement respectueux, réactif et informatif.
- Reconnaître que le colonialisme, l'oppression structurelle et la discrimination ont marqué, façonné et causé du tort à différentes communautés, et continuent de le faire à ce jour.
- Prendre en considération l'impact des positions politiques sur de multiples communautés intersectionnelles; chercher à répondre à la question : « quelles sont les répercussions sur l'ensemble des communautés? »
- Garantir la compétence et la pertinence du processus en adoptant une approche systémique et structurelle du travail d'élaboration des politiques.
- Reconnaître que les relations peuvent être tendues entre les communautés marginalisées et l'État; il faut préparer les communautés à participer et s'efforcer d'atténuer les répercussions qu'elles pourraient subir.

- Faire évoluer les priorités en matière de politiques à partir de la participation et des contributions des parties prenantes ainsi que du contexte et des dynamiques politiques actuelles.
- Réévaluer régulièrement les stratégies de participation et de contribution afin d'améliorer l'accès aux diverses populations concernées.

La conception équitable et la participation significative

- Garantir la compétence et la pertinence du processus en adoptant une approche systémique et structurelle du travail d'élaboration des politiques.
- Concevoir des solutions politiques conjointement avec les communautés ayant une expérience vécue, au moyen d'un processus itératif, c'est-à-dire répétitif et autoréflexif.
- Consulter régulièrement les parties prenantes par le biais de réseaux dans tout le pays afin de mieux comprendre les effets concrets des politiques sur le terrain sur différents secteurs, localités, contextes et communautés diverses.
- Consulter des communautés ayant une expérience vécue quant à ce qu'elles considèrent comme des pratiques exemplaires, quant aux effets concrets des politiques sur le terrain et quant aux solutions politiques utiles, et ce, sans se référer aux qualifications formelles ou aux expériences professionnelles.
- Offrir une rémunération significative et équitable à toutes les personnes qui contribuent à l'élaboration des politiques.
- Utiliser diverses méthodes de collecte de renseignements pour éclairer les processus d'élaboration de politiques.

4. Les Groupes de Discussion

L'objectif, les rôles et les relations de pouvoir

- Situer les identités des animateur·ices des groupes de discussion par rapport aux participant·es, à leurs communautés et aux questions abordées.
- Reconnaître les dynamiques de pouvoir entre les animateur·ices et les participant·es, ainsi qu'entre les participant·es, et élaborer des stratégies pour y répondre adéquatement.
- Veiller à ce que la création et le fonctionnement des groupes de discussion restent non prescriptifs, souples et adaptés aux réalités du groupe.

La conception équitable et la participation significative

- Garantir une représentation équitable de groupes divers, en particulier de ceux qui ont précédemment été exclus des groupes de discussion.
- Cerner qui ne participe pas, se demander pourquoi, et chercher les moyens de les faire participer pour combler les lacunes en matière de représentation.
- Offrir une compensation financière juste et équitable pour le temps investi, l'expertise et les dépenses encourues, et maximiser les mesures d'inclusion, par exemple en fournissant des repas et des collations, des services de garde d'enfants, des moyens de transport et divers autres moyens de faciliter la participation.

- Concevoir un espace et des ressources favorables à des conversations qui peuvent à première vue s'éloigner du sujet examiné, de manière à améliorer le format et l'accessibilité du groupe de discussion.
- Laisser libre cours à la créativité et aux processus non structurés au sein des groupes de discussion, notamment avec les enfants et les jeunes participant·es.
- Offrez du soutien émotionnel spécialisé, qualifié et tenant compte des traumatismes aux participant·es des groupes de discussion, si nécessaire.

5. Les Enquêtes

L'objectif, les rôles et les relations de pouvoir

- Préciser et communiquer clairement l'intention et les résultats escomptés de l'enquête, comment les données seront utilisées, et si le processus est totalement anonyme ou s'il comporte des éléments permettant d'identifier les participant·es.
- Prendre en considération les limites du recours à des agences de sondage et à des experts-conseils pour élaborer et mener des enquêtes; évaluer la possibilité de concevoir et d'élaborer l'enquête de manière conjointe avec les communautés marginalisées.
- Examiner les implications de ne pas utiliser les données d'une enquête parce que la taille de l'échantillon est « trop petite », et si ce choix est équitable ou s'il laisse de côté des personnes et des communautés marginalisées.

La conception équitable et la participation significative

- Veiller à ce que la conception de l'enquête soit inclusive et à ce que le langage et les termes employés soient inclusifs, accessibles et favorables à l'intersectionnalité. Donner l'option « autre » lorsque cela semble utile.
- Fournir des copies numériques compatibles avec les technologies adaptées, et traduire l'enquête dans plusieurs langues, si nécessaire.
- Offrir aux participant·es des mesures d'aide pour participer à l'enquête, au besoin, ainsi que du soutien émotionnel en cas de retraumatisation due à leur participation à l'enquête.
- Prévoir des possibilités de validation des données par les participant·es à l'enquête.
- Aider l'ensemble des participant·es à l'enquête à cerner les renseignements relatifs à leur identité intersectionnelle, en s'assurant notamment que les participant·e des communautés des Premières Nations, métisses et inuites identifient leur nation.



FONDATION CANADIENNE DES FEMMES

Bureau national

1920 rue Yonge, bureau 302, Toronto (Ontario) M4S 3E2
Sans frais : 1-866-293-4483 | TTY: 416-365-1732
www.canadianwomen.org
info@canadianwomen.org

Organisme de bienfaisance enregistré
12985-5607-RR0001

in [Canadian Women's Foundation](#)
f [@CanadianWomensFoundation](#)
t [@cdnwomenfdn](#)
y [@CanadianWomenFdn](#)
@ [@CanadianWomensFoundation](#)
d [@cdnwomenfdn](#)